

# TRI & MOI

P6 / DOSSIER

## VERRE L'INFINI ET AU-DELÀ



— SUIVEZ-NOUS —  
SUR LES  
RÉSEAUX SOCIAUX :



@SITOM des Vallées  
du Mont-Blanc

Ensemble, réduisons et trions nos déchets



Christèle  
Rebet  
Présidente  
du SITOM

É  
D  
I  
T  
O

Tri & Moi, c'est avant tout un outil pratique pour découvrir, comprendre et adopter les meilleurs gestes de tri et de réduction de nos déchets. Et ce n'est pas toujours évident de comprendre les consignes de tri, de s'informer sur les nouvelles réglementations ou de savoir qui fait quoi en matière de déchets.

Prenons l'exemple du verre ! Parmi les matières recyclables, les déchets en verre sont les plus recyclés de nos poubelles. Faciles à reconnaître, pourtant des interrogations persistent : puis-je mettre tous mes déchets en verre dans le conteneur vert ? Oui pour le verre « d'emballage » : bouteille, flacon, mais pas le verre de vaisselle ! On vous explique pourquoi.

Ce journal vous présente aussi le retour de la consigne pour les emballages en verre qui se déploie sur le territoire national. Fabrice Peltier, délégué au SITOM des Vallées du Mont-Blanc et concepteur d'emballages en verre standardisés vous en dira plus sur ce retour.

Une autre difficulté qui peut se poser au quotidien est de savoir à qui s'adresser pour tout problème ou toute question concernant les déchets, déchèteries, points d'apports volontaires, collectes ou encore composteurs de quartier. Tri & Moi vous donne les clés du « qui fait quoi » entre mairies, communautés de communes ou SITOM des Vallées du Mont-Blanc.

Enfin, attention aux mentions qui peuvent porter à confusion (ou qui jouent sur d'habiles subtilités) sur certains emballages, notamment les sacs plastiques « compostables » qui ne le sont justement pas toujours. Là encore, une petite explication s'impose.

Tri & Moi, un vrai mode d'emploi pour mettre en œuvre notre devise :

*« Réduisons, trions, valorisons ! »*



**DATES**  
**À NOTER**

**Novembre - Mars 2025 :**  
Défi des Familles Quasi Zéro Déchet #2

**13 Janvier 2025 :**  
Ouverture des inscriptions pour la campagne de broyage à domicile

**Septembre 2025 :**  
Journée Portes Ouvertes

**Tout au long de l'année :**  
Vente de composteurs du lundi ou vendredi de 9h à 12h30 au SITOM



Dans ce numéro :



**P4 / BRÈVES**

**P6 / DOSSIER : VERRE L'INFINI ET AU-DELÀ**  
Comment bien trier et recycler ses emballages en verre ?

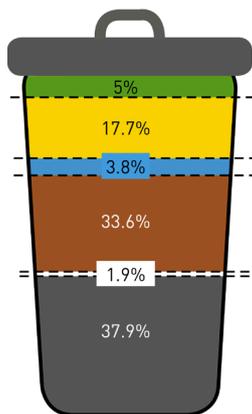


**P12 / GUIDE PRATIQUE "QUI FAIT QUOI ?"**  
Mieux comprendre le fonctionnement en matière de gestion des déchets



**P14 / HALTE AUX IDÉES REÇUES**  
Les sacs compostables peuvent-ils être déposés dans les composteurs ?

# Ça se passe au SITOM



## COMPOSITION DE NOS ORDURES MÉNAGÈRES

Quels sont les déchets les plus fréquents ? Quelle part pourrait être recyclée ? Quelle est la quantité d'aliments gaspillés à la poubelle ? Pour répondre à ces questions, le SITOM, accompagné par le bureau d'études AUSTRAL, analyse la composition des déchets incinérés dans les Ordures Ménagères. Tout comme en 2018, des échantillons du contenu des sacs poubelles sont triés et analysés. Pour être représentative de notre territoire, cette caractérisation a eu lieu sur 3 périodes de l'année : vacances d'hiver, vacances d'été et basse saison.

Les résultats sont attendus au début de l'année 2025.



**BROYEZ DU VERT**  
C'EST GRATUIT!

La campagne d'automne 2024 de broyage de branches à domicile est maintenant terminée... Et encore une fois, c'est un véritable succès ! 258 foyers ont pu bénéficier de ce service gratuit très demandé : la campagne affichait "complet" un mois avant la date de fin.

De nombreux messages témoignent de la qualité de cette prestation : « J'ai pu profiter du service de broyage à domicile la semaine dernière et je voulais vous remercier, à la fois de ce dispositif et du professionnalisme des personnes venues le réaliser. J'espère que ce dispositif va perdurer ».

Rendez-vous le 13 Janvier pour les inscriptions de la prochaine campagne.



**OH LA BÂCHE !**

## Le SITOM recycle ses banderoles

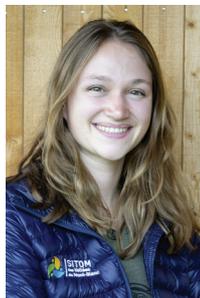
Pour communiquer, nous utilisons régulièrement des banderoles imprimées. Mais elles ont hélas un usage éphémère...

Même si nous n'en n'avons plus l'utilité, hors de questions de les déposer dans la benne des incinérables... Et un jour : une idée !

Donner une seconde vie à ces bâches en les détournant pour la confection de sacs de déchets verts. Ils sont d'une grande utilité pour l'équipe compostage qui transporte régulièrement du broyat sur les sites partagés. Une seconde vie bien méritée (et en plus ils sont super solides !) Merci à Redeem de nous avoir suivis dans ce projet.

## BIENVENUE CAMILLE

Depuis juillet, Camille a rejoint l'équipe d'animation. Elle vous accompagne lors des événements : formation tri, mise à disposition de poubelles de tri ou de verres réutilisables. Camille anime également les 2 classes sélectionnées pour relever le défi « quasi zéro déchet » et le prochain Défi des familles #2.



## AVEC OU SANS JARDIN, À CHACUN SON (LOMBRI)COMPOSTEUR

La gamme de composteurs proposée par le SITOM s'enrichit. Désormais, vous pouvez vous équiper d'un lombricomposteur à installer en intérieur au tarif subventionné de 45 €.

Afin d'avoir toutes les clés nécessaires, une formation à distance gratuite est proposée par notre partenaire « La Ferme du Moutta ».

Retrouvez plus d'informations sur notre site internet ! (réduisons > compostage).



## CARTON PLEIN

### DANS LE VAL D'ARLY

De nouveaux conteneurs à cartons sont arrivés dans le Val d'Arly ! Au nombre de 5 (2 compacteurs et 3 colonnes à cartons), ces conteneurs sont dédiés à la collecte de cartons «bruns» (comprenant des alvéoles) qui bénéficient d'une filière spécifique de recyclage. À noter, les cartons doivent être vidés de leur contenu (plastiques ou polystyrènes) et aplatis.



## ELLES ONT DU STYLE NOS BENNES TEXTILES

« Ah qu'elles sont jolies les bennes de mon pays » et ce n'est pas Enrico qui dira le contraire !

Vous les avez sans doute remarquées : les bennes textiles ont été relookées... et des nouveaux points installés ! 48 conteneurs sont disposés sur le territoire.



Pour trouver la benne la plus proche de chez vous, scannez le QR Code ou rendez-vous sur notre site internet > je recherche un point de tri.

Zut, la benne est pleine et vous souhaitez déposer des vêtements, chaussures ou linge de maison ?

Attendez que la benne soit vidée ou trouvez un autre point de collecte.

# VERRE l'infini et au-delà

Facile à trier et recyclable à l'infini, le verre est le matériau phare du recyclage. Trié et collecté depuis les années 1970, il est facilement reconnaissable et se dégrade très peu lors de son recyclage. Pourtant, 1 bouteille en verre sur 4 est encore jetée aux Ordures Ménagères en France.

## Comment bien trier et recycler ses emballages en verre ?

### Consignes de recyclage des déchets en verre



Les emballages en verre sont recyclables à 100% sans perte de qualité et à l'infini !

Mais attention, les règles de tri sont aussi pointues que les bouts de verre.

**Seuls les emballages en verre peuvent être recyclés dans les conteneurs verts** – facile : VERT pour le VERRE - c'est-à-dire les bouteilles, pots, bocaux et flacons (y compris ceux de parfum). Il est inutile de laver votre emballage mais il est important qu'il soit vidé. Les bouchons ou couvercles métalliques des bocaux et des bouteilles doivent être enlevés et déposés dans la poubelle jaune pour y être recyclés.



### Un verre cassé : bac vert ou bac gris ?

Le verre de vaisselle n'est pas recyclé avec les emballages. Du fait de sa composition, un verre (à boire) cassé doit être déposé **dans le bac gris des Ordures Ménagères**. Et c'est de même pour tout le verre de vaisselle (assiettes, bols...). Et là, vous vous demandez pourquoi ? Étrange...

Effectivement, c'est du verre. Peut-être que le fait d'être cassé change la donne ? Pourtant lorsque vous jetez votre bouteille dans le conteneur, elle se casse !

L'explication n'est pas si compliquée que ça.



Les emballages en verre ne peuvent pas être recyclés avec les verres utilisés pour la vaisselle (assiettes, verres..) ou la décoration (vases, pots de fleurs...). Ils n'ont pas la même composition.

En cas de mélange, on peut retrouver des inclusions de verre infondu dans les bouteilles nouvellement formées. Au mieux, ces inclusions fragilisent les emballages et les rendent non commercialisables ; au pire, elles les

font exploser, avec des risques pour le personnel et un arrêt de la chaîne de production. Ces incompatibilités de matière expliquent des consignes de tri particulières, en fonction des types de verre.

Il est donc primordial de ne déposer que les emballages en verre dans le bac vert.



## MÉMO DU VERRE



### Les emballages en verre.

Ils sont à mettre dans le **bac vert** mais attention les bouchons et couvercles doivent être enlevés (bouteilles, pots, flacons...).



### Les flacons de parfum et pots de cosmétique.

Ils sont à déposer dans le **bac vert**. Par contre, ils doivent être vidés et jetés sans le couvercle ou bouchon.



### Les flacons pharmaceutiques (médicaments)

Ils peuvent être déposés vides sans être rincés dans le conteneur vert. Ils sont à mettre en **pharmacie** s'ils contiennent encore du liquide.



### Le verre culinaire (de vaisselle).

Cassé, il doit être jeté dans le bac gris des **Ordures Ménagères** ; en bon état, il peut être donné.



### Les ampoules (à filaments ou LED).

Si un logo avec une poubelle barrée est inscrit : elles se déposent en **déchèterie** ou dans un bac de collecte dédiée (en supermarché par exemple). Si aucun logo n'est visible, vous pouvez la jeter dans votre **sac d'Ordures Ménagères** (bac gris).



### Les verres spéciaux (fenêtre, bare-prise...)

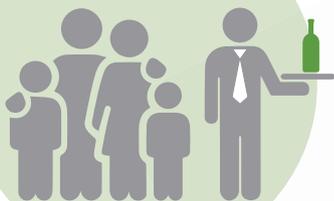
Ils doivent être apportés dans des points de collecte spécifiques ou en **déchèterie**.

## Comment sont recyclés les emballages en verre ?



### Qui ?

Tous les consommateurs



### Quoi ?

Bouteilles, bocaux, flacons et pots.



### Combien ?

Sur le territoire du SITOM

**5 680 t**  
de verre collecté  
en 2023  
soit 92 kg  
par habitant



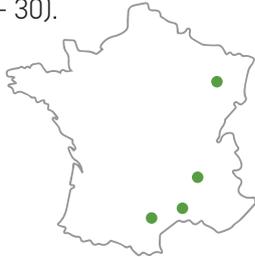
Le 1er maillon de la chaîne : c'est vous en déposant vos emballages en verre dans le bac vert. Le réducteur sur les conteneurs permet d'éviter les erreurs de tri (ex : sac d'ordures ménagères, emballages en plastique) et de garantir une bonne qualité.

Les collectivités en charge de la collecte (CCPMB, CCVCMB et Arlysère) transfèrent le verre jusqu'à la plateforme de stockage du verre située dans l'enceinte de l'Usine de Valorisation Énergétique (UVE) de Passy.



## Les différentes étapes en verrerie :

Un transporteur achemine ensuite le verre collecté par semi-remorques aux verreries OI Manufacturing situées à Gironcourt dans les Vosges ou à Béziers pour y être recyclés (parfois à Labégude - 07 ou Vergèze - 30).



### 3. Verrerie



#### Broyage du verre

Le verre est trié : les éléments indésirables sont retirés et le verre est séparé par couleurs. Il est alors broyé pour être transformé en calcin, c'est-à-dire en débris de verre.



#### Fonte du calcin

Le calcin est mélangé puis fondu dans un four à 1500°C et devient une pâte de verre.



#### Refroidissement et moulage

Cette pâte de verre, refroidie à une température uniforme, est découpée en « paraisons » (masse de verre en fusion). Chaque paraison est soufflée pour former un nouveau contenant en verre.



#### Étenderie

Les contenants formés passent dans l'étenderie, une machine qui recuit les contenants et les refroidit graduellement afin de libérer le verre des contraintes et de le renforcer. Ils sont ensuite vérifiés.



## Le retour de la consigne ?

Il existe une alternative au recyclage : le réemploi des emballages en verre - plus communément appelé la consigne.

La consigne du verre était très répandue en France jusque dans les années 1970. Les plus expérimentés se souviennent de la précieuse pièce reçue en rapportant leur bouteille en verre aussitôt échangée contre un bonbon.

Pour comprendre la quasi disparition de ce système, revenons sur l'historique :

- 1960 : avec l'essor des supermarchés, la production accrue d'emballages plastiques à usage unique - jetables - se banalise. Cela devient même un symbole de modernité et un argument de vente au sein de la société de consommation.

Les années passant, les lieux de vente s'éloignent des lieux de fabrication et se diversifient. Les industriels voient alors dans la bouteille consignée un obstacle au commerce sans contrainte.

- Avec le recul de la consigne, les bouteilles spécifiques à chaque marque se multiplient et les espaces de stockage régressent au profit des surfaces de vente. Tout cela accélère le déclin de la consigne.

- 1992 : un décret oblige les industriels à contribuer à la gestion et au traitement de leurs déchets d'emballages. Ils ont alors le choix entre la consigne (ou la reprise) et le paiement d'une contribution à un organisme (Éco-emballages devenu CITEO) dans l'application du principe pollueur - payeur.

Mais, bonne nouvelle pour les nostalgiques du système ! Face à l'urgence environnementale, le **réemploi des emballages constitue l'un des leviers identifiés par la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC). Et de beaux projets sont déjà en cours...**

La gamme des Emballages réemployables **R♥** en test





## Paroles d'acteurs

**Fabrice Peltier, éco-designer, conçoit les premières bouteilles standards réemployables et leur signe distinctif.**

L'éco-organisme CITEO, en application de la loi anti-gaspillage et pour une économie circulaire (AGEC) a confié à Fabrice Peltier la mission de concevoir des gammes standards d'emballages en verre réemployables ainsi que le signe distinctif qui permettra de les reconnaître.

### Quelles ont été les différentes étapes avant l'aboutissement du projet "R ♥" ?

Après plus d'une année de travail, j'ai posé quatre convictions comme étant des prérequis à la conception d'emballages réemployables :

- des emballages robustes sans alourdir le poids de la matière ;
- des emballages faciles à laver, y compris s'agissant du retrait des étiquettes ;
- des emballages reconnaissables grâce au logo R-Coeur accompagné de la mention "Réemployable" ;
- des emballages utilisables sans modification majeure des lignes de conditionnement utilisées pour l'usage unique.

Ces emballages doivent être collectés, lavés et réemployés de façon mutualisée sur l'ensemble du territoire afin d'être remplis à proximité des points de collecte et du site de lavage.

“ C'est le geste du cœur du consommateur qui fera que le réemploi marchera ou pas. ”

### Que signifie le symbole "R ♥" qui caractérise ces emballages ?

Le signe distinctif de ces emballages, un R percé d'un cœur en son centre, et la mention réemployable, a plusieurs significations :

- Un "R" : comme Rapporter, Retourner, Rendre, Restituer, Remettre sur le marché, et bien sûr Réemployer, Réutiliser, mais aussi Recycler lorsqu'il n'est plus apte...
- Un "♥" car un emballage réemployable est un emballage dont le cœur ne cesse pas de battre après le premier usage...

### Et maintenant... Quelle est la prochaine étape ?

Quatre régions françaises (Bretagne, Normandie, Pays-de-la-Loire et Haut-de-France) auront bientôt la chance de tester le retour de la consigne. Les consommateurs rapporteront les contenants en verre réemployables au supermarché et pourront récupérer leur consigne (caution). À terme, toutes les régions seront concernées. Le but est de proposer le réemploi comme solution complémentaire au geste de tri pour tous les Français !

La suite dépend du consommateur... On peut faire tout ce que l'on veut, si le consommateur ne ramène pas ses emballages et n'adhère pas au réemploi, cela ne fonctionnera pas.



# Le **GUIDE** pratique

**QUI  
FAIT  
QUOI ?**

Informez, collectez, triez, nettoyez... Comment cela se passe sur le territoire du SITOM ?

Qui contacter : votre Intercommunalité, votre mairie, le SITOM ?

**On vous dit tout pour mieux comprendre le fonctionnement en matière de gestion des déchets !**

## Les déchets



**Signaler un problème  
sur un conteneur**

Poubelles qui débordent,  
réducteurs cassés...



**Connaître les modalités  
pour vous rendre en  
déchèterie**

Règlement, horaires  
d'ouverture, déchets  
acceptés, inscription...



**Se renseigner sur  
la gestion des  
Ressourceries /  
Donneries\***

Règlement, horaires  
d'ouverture, objets  
acceptés...



**Se renseigner sur  
la gestion du Pôle  
Multi-filières de Passy**

Unité de Valorisation  
Énergétique, quai de  
transfert des Emballages  
et Papiers, plateforme  
du Verre, déchèterie de  
Passy

Contactez votre Communauté de  
Communes :

- CC Pays du Mont-Blanc  
04 50 78 12 10
  - CC Vallée de Chamonix Mont-Blanc  
Régie Intercommunale  
(Chamonix Propreté)  
04 50 53 41 94
  - CA Arlysère  
04 79 10 03 67
- \*hors associations

SITOM des Vallées du Mont-Blanc  
04 50 78 10 48  
contact@sitom.fr



**Signaler un problème aux abords des Points d'Apport Volontaire (PAV)**

Débris de verre cassé, déchets sauvages au pied des PAV : meubles, cartons...



**Signaler des déchets sauvages**

Déchets abandonnés aux abords des routes



**S'informer sur le tri des déchets**

Communication sur les consignes de tri, stands d'information et formations...



**Réduire ses déchets**

Stop-pub, couches lavables, défi Zéro Déchet, broyage de branches...

Compétences communales

Contacter la mairie de votre commune - Services Techniques

\*ce service n'est pas proposé au sein de toutes les communes du territoire

SITOM des Vallées du Mont-Blanc  
04 50 78 10 48  
animation@sitom.fr

## Compostage



**Acheter un composteur domestique**

Composteur de 400 L + 1 bioseau offert ou lombricomposteur



**Mettre en place un site de compostage dans votre résidence**

Diagnostic, gestion, accompagnement, fourniture du matériel...



**Implanter et suivre des sites de compostage de quartier**

Localisation des sites, formation de référents, suivis, remplissage du bac de broyat, bac de dépôt plein, dégradation...

SITOM des Vallées du Mont-Blanc  
269, rue des Egratz 74190 PASSY  
04 50 78 10 48  
compostage@sitom.fr

- CC PMB : 06 03 13 40 68 - compostage@ccpmb.fr
- CC VCMB : 07.64.76.06.47 - compost@ccvcmb.fr
- Arlysère (SITOM) : 04.50.78.10.48 - compostage@sitom.fr

# ● HALTE aux idées reçues

Les sacs compostables peuvent être déposés dans les composteurs.



L'équipe compostage vous répond et vous explique pourquoi.

Aux rayons fruits et légumes des supermarchés on retrouve aujourd'hui une multitude de sacs : les "biodégradables", les "compostables", les krafts... Pas facile de s'y retrouver et de savoir s'il est réellement possible de les mettre dans notre composteur ! On vous aide à y voir plus clair...

**Les sacs compostables ou biodégradables** sont composés entre 40 et 80% (réglementation 2018) de matières « biosourcées » (amidon de maïs, de canne à sucre, huiles végétales, farines de céréales ou pomme de terre...). Le reste du sac est donc... du plastique (entre 60 et 20% de polymères).

Pour que ces sacs puissent être biodégradés, il est nécessaire de réunir **BEAUCOUP** de conditions :

- Compostage réalisé uniquement dans des composteurs fermés,



Sophie



Malcolm



Baptiste

- Sacs déposés ouverts, en simple épaisseur et remplis de biodéchets,
- Brassage hebdomadaire et contrôle de l'humidité,
- Température ambiante moyenne de 25°C pendant les trois premiers mois de compostage.

Vous l'aurez compris, hormis en milieu industriel, ces conditions ne sont que rarement réunies.



Et si vous souhaitez tenter l'expérience ? Les sacs seront mal désintégrés et biodégradés. Des microplastiques seront alors encore présents dans le compost produit et risqueront d'affecter la qualité du futur engrais.



**Les sacs kraft** sont constitués de papier, ils se compostent assez facilement dans un composteur domestique ou partagé. En ce qui concerne les sacs en papier blanc comme les sacs à pain : il est préférable de les déposer dans le

bac jaune des Emballages et papiers... ou de les refuser (adoptez le sac à pain).



Exemples de logos disponibles sur les emballages biodégradables / compostables.

### Quelle solution ?



Une alternative zéro déchet facile à utiliser et pratique : les sacs à vrac. Ils sont réutilisables et lavables, ils permettent d'acheter en vrac fruits, légumes, céréales, biscuits, fruits secs...

Ils sont si légers qu'il est inutile de faire la tare lors de la pesée. Le SITOM vous aide à adopter ce bon geste en mettant gratuitement à votre disposition 2 sacs à vrac.

### Info +

Plusieurs sites de compostage de quartier sont installés dans les communes et des projets sont en cours... Renseignez-vous auprès de votre Communauté de Communes :

**Référent CCPMB : Julien**

06.03.13.40.68 /// [compostage@ccpmb.fr](mailto:compostage@ccpmb.fr)

**Référent CCVCMB : Jonathan**

07.64.76.06.47 /// [compost@ccvcmb.fr](mailto:compost@ccvcmb.fr)

**Arlysière, Val d'Arly : équipe compostage SITOM**

04.50.78.10.48 /// [compostage@sitom.fr](mailto:compostage@sitom.fr)

# PAS DE SAC, QUE DU VRAC !



Dans le bac jaune,  
je dépose mes  
déchets séparés  
les uns des  
autres.



• Chamonix-Mont-Blanc • Cohennoz • Les Contamines-Montjoie • Combloux • Cordon • Crest-Voland • Demi-Quartier • Domancy • Flumet • La Giettaz • Les Houches • Notre-Dame-de-Bellecombe • Megève • Passy • Praz-sur-Arly • Sallanches • Servoz • Saint-Gervais-les-Bains • Saint-Nicolas-la-Chapelle • Vallorcine •

**TRI & MOI** est une publication du Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SITOM) des Vallées du Mont-Blanc 269, rue des Egratz - 74190 Passy - 04 50 78 10 48 - [contact@sitom.fr](mailto:contact@sitom.fr)

Directrice de la publication : Christèle Rebet ; Directrice de la rédaction : Isabelle Descamps ; Réalisation / Rédaction : SITOM ; Conception graphique : SITOM ; Crédits photos : SITOM, Patricia de Gorostarzu, OI Manufacturing

Tirage : 51 600 exemplaires / Imprimé sur papier 100% recyclé par l'Imprimerie Uberti

*Le SITOM remercie les membres du Comité de Communication pour leur implication.*

*Triez-moi* : après lecture, je suis à garder  
ou à déposer dans le bac de tri !

